

Motion du 8 juin 2022 de Mmes et MM. Maxime Provini, Rémy Burri, Anne Carron, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Brigitte Studer, Alia Meyer, Jean-Luc von Arx, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Vincent Schaller et Amar Madani: «Pour une exploitation optimale des parkings de la Gérance immobilière municipale».

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La Gérance immobilière municipale (GIM) possède un important parc immobilier en ville de Genève ainsi que 49 parkings¹ sur son territoire, représentant environ 4000 places de stationnement.

Ces parkings appartenant à la GIM doivent être utilisés au maximum de leur capacité. Or nous savons que tous ne sont pas occupés. Il y a donc ici un réservoir non négligeable de places de stationnement disponibles qui pourraient être utilisées comme compensation de places supprimées lors de travaux de réaménagement, via un partenariat, notamment avec la Fondation des parkings, permettant ainsi à la Ville de Genève de mener une véritable politique du stationnement.

Ces réserves de stationnement appartenant à la GIM pourraient soulager le manque de places de stationnement, tant pour les deux-roues motorisés que pour les voitures, et libérer des espaces afin d'améliorer les aménagements dans le but d'un meilleur usage des voies par tous leurs utilisateurs.

Les places de stationnement disponibles auprès de la GIM pourraient contribuer à créer des aménagements de qualité tant pour les piétons que pour la mobilité douce ou encore les terrasses des cafés et restaurants.

De nombreuses études démontrent que des voies propres pour chaque usager de la route (cyclistes, transports publics, voitures, camions, etc.) sont le meilleur moyen de fluidifier le trafic.

Le réservoir de places de stationnement appartenant à la GIM représente une opportunité non négligeable pour aller dans ce sens et revoir de manière qualitative les aménagements routiers de notre ville.

Considérant:

- le manque de places de stationnement en Ville de Genève;
- la sous-utilisation du parc de stationnement de la GIM;
- le manque de promotion pour les parkings appartenant à la GIM;
- la possibilité de soulager rapidement un certain nombre de quartiers du manque de places de stationnement;
- la volonté marquée du Conseil administratif de vouloir mettre en ouvrage le maximum de véhicules possible;

¹ «Demande de location pour une place de parking» disponible à l'adresse <https://www.geneve.ch/fr/demarches/location-place-stationnement>

- le refus de la population en Ville de Genève de construire un nouveau parking dans l'hypercentre,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faciliter la demande de location de places de stationnement appartenant à la GIM via un formulaire électronique;
- à mettre à disposition une carte interactive qui référence le nombre de places disponibles actualisée en tout temps;
- à entamer des discussions avec la Fondation des parkings pour étudier la possibilité d'un partenariat entre cette dernière et la gérance immobilière municipale;
- à promouvoir des places de stationnement disponibles afin de limiter au minimum les places vacantes;
- à réviser les tarifs en vigueur afin de rendre l'offre de stationnement de la GIM aussi attractive que possible;
- à profiter de cette initiative pour augmenter le nombre de places de livraison pour les commerçants et les personnes à mobilité réduite (PMR).